



À l'attention de la Direction du dialogue social,
Madame Sandrine MISRAHI-BERNARD

Copies :
Aurore GAUVAIN, Thomas BERNAT, Muriel BAJARD BUONO, Elvire MOYAUX

Objet : Saisine des syndicats SNJ-CFDT-CGT-FO-CGC sur le changement de planification et la dégradation des conditions de travail des assistantes des services de la rédaction nationale

Paris, le 21 septembre 2026

Madame la Directrice du dialogue social,

Dans le cadre de l'Accord de Groupe France Télévisions du 8 décembre 2008 sur l'amélioration du dialogue social, et afin d'anticiper un conflit collectif, les syndicats SNJ, CFDT, CGT, FO et CGC demandent à la direction, dans le cadre d'une saisine, d'organiser une réunion dans les délais prévus par l'Accord afin d'évoquer les conditions de travail des assistantes des services de la rédaction nationale. Il s'agit d'une procédure qui doit enclencher l'ouverture d'une négociation par la direction.

Les assistantes de plusieurs services de la rédaction nationale ont appris mercredi 16 septembre que l'organisation de leur travail sera modifiée, pour certaines dès lundi prochain. Au Pool et en Société-Sports-Climat-Environnement, seules deux personnes seront désormais programmées chaque journée, ce qui implique qu'une seule devra gérer les nombreux sujets du JT de 20h. Selon ce qu'elles ont appris, cette seule assistante pourra faire appel à ses collègues des autres services. Il est aussi affirmé que cette aide sera régulée par leur responsable hiérarchique, qui devra donc se tenir au courant de la charge de travail de chaque service, fluctuante dans la journée, selon l'actualité. La mise en place précipitée de cette nouvelle organisation risque de causer incompréhensions et erreurs à l'antenne.

L'annonce de ces changements génère par ailleurs un stress important pour les salariées, qui seront dès lundi plongées dans un nouveau contexte organisationnel, sans aucune préparation en amont. Seuls des "ateliers" de recueil d'informations ont été programmés en juin. Cette

réforme a notamment pour effet de limiter les éléments variables de salaire, ce qui là encore génère beaucoup d'inquiétude pour l'équilibre économique des foyers de ces salariées.

À terme, elles craignent une mutualisation des services encore plus importante.

Tous ces éléments permettent de confirmer que le projet est mis en place sans suffisamment de réflexion, d'organisation ni de consultation des salariées.

La situation actuelle implique un changement important des conditions de travail et crée clairement des risques psychosociaux.

Les organisations syndicales revendiquent donc au nom des salariés :

- une information-consultation du CSE en bonne et due forme ;
- un moratoire sur ce projet qui devra durer jusqu'à ce que l'information-consultation aille à son terme.

Aussi, dans le cadre de l'accord de groupe sur l'amélioration du dialogue social et de la prévention du conflit, nous vous demandons de bien vouloir nous recevoir rapidement.

Dans cette attente de votre retour,

Cordialement,

Les OS :

Pour la CFDT, Yohann RELAT, DSC



Pour la CGC, Jacques LAROSE, DSC



Pour la CGT, Georges PINOL, DSC



Pour FO, Renaud BERNARD, DSC



Pour le SNJ, Sophie PIARD, DS Siège

